

Commune de PLOURIVO
COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 07 MARS 2016

Date de convocation : 1^{er} mars 2016

Présents : **Date de convocation** : 1^{ER} mars 2016.

Présents : M. Michel RAOULT, Maire, Mme Véronique CADUDAL, M. Claude LE HENAFF, M. Jean Yves DANNIC, Mme Sylvie DONNART, M. Jean-Yves TOULLELAN, adjoints, Mme Marie-Yvonne GEROT, Mme Goulvène GUEZOU, M. Alain LE FLOCH, M. David LABBE, Mme Magali MESNIL, M. Robert LE MOULLEC, Mme Brigitte ULLIAC, Mme Jeanne ROLLAND, M. Yves MENGUY, M. Colette LE ROUX, M. Jean-Luc MORRIS, Conseillers Municipaux.

Assistent également à la séance : Mme Hélène COLORADO, Secrétaire Générale, M. Didier TASSET, Trésorier, et les représentants de la presse locale (Le Télégramme, Ouest-France et La Presse d'Armor).

Absents: /

Procurations: Véronique POTIN à Véronique CADUDAL, Sylvie LE BARS à Brigitte ULLIAC.

Désignation d'un secrétaire de séance : Mme Véronique CADUDAL

La séance est ouverte à 20h05.

Adoption du procès-verbal du Conseil Municipal du 1^{er} février 2016 à l'unanimité des membres présents et représentés.

2016 / 20 – Budget principal – Compte de gestion 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECLARE** que le **Compte de Gestion du budget principal, dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

2016 / 21 – Budget principal – Compte administratif 2015

Les résultats de l'exercice 2015 sont les suivants :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION 2015
REALISATIONS DE L'EXERCICE 2015	Section de fonctionnement	1 311 455,10 €	1 655 723,88 €	344 268,78 €
	Section d'investissement	1 031 737,57 €	1 204 958,56 €	173 220,99 €
		déficit	excédent	pour rappel part affectée à l'investissement au BP 2015
résultats de l'exercice antérieur	fonctionnement		275 586,85 €	275 586,85 €
	investissement	117 983,19 €		
		SOLDE D'EXECUTION CUMULE		
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement			344 268,78 €
	Section d'investissement			55 237,80 €

Après avoir entendu la lecture du compte administratif de l'exercice 2015 de la Commune par M. Jean- Yves DANNIC, adjoint aux finances, Monsieur le Maire se retirant de la séance,

le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **ADOpte le Compte Administratif 2015 du Budget Principal.**

Les résultats seront affectés à la prochaine séance, avant le vote du budget primitif 2016.

2016 / 22 – Budget de Mouillages de Lancerf – Compte de gestion 2015

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **DECLARE que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.**

2016 / 23 – Budget de Mouillages de Lancerf – Compte administratif 2015

Les résultats de l'exercice 2015 sont les suivants :

	DEPENSES	RECETTES	Résultat de l'exercice 2015
Fonctionnement	10 291,11 €	11 403,90 €	1 112,79 €
Investissement	4 939,29 €	5 726,79 €	787,50 €
Résultats antérieurs reportés			
Fonctionnement		4 278,74 €	
Investissement	766,95 €	- €	
Résultat cumulé			
Fonctionnement		5 391,53 €	
Investissement		20,55 €	
TOTAL CUMULE		5 412,08 €	

Après avoir entendu la lecture du compte administratif de l'exercice 2015 par M. Jean-Yves DANNIC, adjoint aux finances, Monsieur le Maire se retirant de la séance, **le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **ADOpte le Compte Administratif 2015 du Budget Mouillages de Lancerf.**

Les résultats seront affectés à la prochaine séance, avant le vote du budget primitif 2016.

2016 / 24 – Subventions aux associations

Monsieur Jean-Yves DANNIC, Adjoint aux Finances, rend compte des propositions de la Commission Finances quant aux subventions aux associations.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **VALIDE les propositions de la Commission Finances**
- **ATTRIBUE les subventions suivantes :**

Associations communales :

Ecureuils foot 2 500 € ; Coopérative scolaire 2 560 € ; Amicale laïque 1 800 € ; Club des retraités 700 € ; Comité de jumelage 750 € ; Gwenodenn 400 € ; Les amis du cheval du Goëlo 700 € ; Société de chasse 300 € ; Anciens combattants (UFAC) 200 € ; Amis de la chapelle de Lancerf 500 € ; Club de twirling 800€ ; Nashville cowgirl's and boys 200 € ; Pétanque club de Plourivo 300 € ; Lire à Plourivo 300 € ; Buhez Penhoat 300 € ; Amicale des Plaisanciers 500 € ; Group'Art 400 € ; Goëlo Trégor Handi-capables (ESAT)100 €

Autres associations :

Sport : Association Sportive Collège CHOMBARD DE LAUWE 220 € ; Association Sportive Lycée de Kerraoul 100 € ; Entente cycliste du Pays de Paimpol 20 € ; Paimpol Armor Rugby Club 10 € ; Elan Basket paimpolais 30 € ; Tennis club paimpolais 100 € ; CSAL Paimpol handball 70 € ; Pays de Paimpol Athlétisme 160 € ; Club natation Paimpol 90 € ; Goëlo Judo Paimpol Club 210 € ; Cercle d'Escrime de Paimpol 30 € ;

Culture : F.E.S.D Collège Chombard de Lauwe 830 € ; Avel Mor Paimpol 50 €

Solidarité : Croix d'or Paimpol 50 € ; CASCI 100 € ; Donneurs de sang Paimpol 80 € ; Visiteurs de malades 40 €.

Autres : Comice agricole du canton de Paimpol 100 € ; Société Nationale de la Médaille Militaire section Paimpol 50 €.

Les crédits nécessaires seront ouverts au budget primitif 2016, compte 6574.

2016 / 25 – Subvention à l'école DIWAN PAIMPOL

La Commission Finances propose d'attribuer une subvention de 20 € à l'association d'Education Populaire qui assure la gestion de l'école DIWAN de Paimpol.

Mme Sylvie DONNART demande à l'assemblée d'appliquer le principe d'une subvention de 10 € par enfant plourivotain scolarisé à Diwan, précisant que cette structure est laïque et gratuite.

Monsieur le Maire propose de passer au vote la demande de subvention, sachant que 7 enfants domiciliés à Plourivo fréquentent cet établissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour (Michel RAOULT, Sylvie DONNART, Marie-Yvonne GEROT-FEUTREN, Goulvène GUEZOU, Alain LE FLOCH, Magali MESNIL, Robert LE MOULLEC, Brigitte ULLIAC, Jean-Luc MORRIS), 7 voix contre (Claude LE HENAFF, Jean-Yves DANNIC, Jean-Yves TOULLELAN, David LABBE, Jeanne ROLLAND, Yves MENGUY, Colette LE ROUX) et 3 abstentions (Véronique CADUDAL, Véronique POTIN BEAULIEU (procuration à Véronique CADUDAL) et Sylvie LE BARS (procuration à Brigitte ULLIAC)

- **DECIDE d'appliquer le principe de 10 € par enfant pour répondre à la demande de subvention de l'école DIWAN de Paimpol ;**
- **ATTRIBUE donc une subvention de 70 € à l'école DIWAN de Paimpol ;**
- **PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2016, compte 6574.**

2016 / 26 – Contrat de territoire 2016-2020

M. le Maire rappelle la nature et les modalités du Contrat Départemental de Territoire.

Le Contrat départemental de Territoire 2016-2020, mis en œuvre par le Conseil départemental des Côtes d'Armor, est la reconduction de sa politique contractuelle déjà effective depuis 2010, avec un développement notable concernant la nature des

projets éligibles au dispositif, la démarche d'élaboration du contrat et les attentes du Département vis à vis des territoires avec qui il contractualise.

En effet, le Contrat départemental de Territoire 2016-2020 concerne maintenant la quasi-totalité des financements à destination du bloc local pour constituer l'outil principal de collaboration entre le Département, les EPCI et les communes les constituant.

Les modalités d'élaboration du Contrat départemental de Territoire 2016-2020 sont les suivantes :

1. Réalisation par le territoire d'un diagnostic territorial pour relever les atouts, forces et faiblesses du territoire, et partage des conclusions de ce diagnostic avec le Département ;
2. Élaboration d'un projet de territoire définissant les différents axes d'actions à mettre en œuvre pour répondre aux conclusions du diagnostic ;
3. Programmation d'une liste d'opérations, en lien avec le projet de territoire défini, que le territoire souhaite inscrire dans le contrat, 50 % minimum de l'enveloppe territoriale prévue devant concerner des opérations d'intérêt intercommunal. La liste d'opérations pourra être actualisée à l'occasion de la clause de revoyure prévue à mi-parcours du contrat.

En contrepartie de l'engagement financier départemental, il est demandé aux 34 territoires éligibles de s'impliquer dans les quatre contreparties fixées par le Département :

1. Participation de l'EPCI à l'effort de solidarité sociale sur le territoire, selon des modalités à définir avec le Département en fonction des spécificités territoriales constatées ;
2. Abondement annuel du Fonds de Solidarité Logement (FSL) par le territoire sur une base de 0,50 € par habitant ;
3. Implication des territoires au développement de l'approvisionnement local pour la restauration collective, avec notamment l'adhésion à la plateforme Agrilocal 22 ;
4. Contribution au portail Dat'Armor (Open Data) pour tous les EPCI et les communes supérieures à 3 500 habitants.

La gouvernance du contrat est assurée par le Comité de Pilotage qui associe les Maires, le-la Président-e de l'Intercommunalité, le-la Conseiller-e départemental-e référent-e et les conseillers-ères départementaux-ales du territoire.

C'est ce Comité de Pilotage, par ses travaux, qui détermine les thématiques prioritaires et arrête la liste des projets à financer pour le territoire. Cette instance se réunira au minimum une fois par an, pour le suivi du contrat (programmation des opérations, engagements du territoire concernant les contreparties,).

Dans le cadre du Contrat départemental de Territoire 2016-2020 passé entre le Département des Côtes d'Armor et le territoire de la Communauté de Communes Paimpol-Goëlo, une enveloppe financière d'un montant de 1 828 558 € est attribuée au territoire.

L'enveloppe financière attribuée au territoire résulte d'une répartition de l'enveloppe globale de 60 M€ affectée pour l'ensemble des contrats départementaux de territoire, cette enveloppe globale représentant une augmentation de 30 % par rapport à celle prévue pour la 1ère génération de contrats. La répartition effectuée est faite sur la

base de 7 critères de péréquation concernant la démographie, la superficie, la richesse financière et la fragilité sociale du territoire.

L'enveloppe territoriale prévue est destinée au financement des opérations. Le total des subventions versées annuellement ne pourra être supérieur au 1/5ème de l'enveloppe affectée au territoire sauf si des disponibilités de crédits de paiement le permettent.

Suite aux travaux du Comité de Pilotage, et après concertation avec le Conseil départemental, le projet de contrat, dont la synthèse est jointe, a été approuvé mutuellement.

M. le Maire invite donc l'Assemblée à prendre connaissance de ce document qui présente notamment :

- les éléments de cadrage (territoire, enveloppe, priorités...);
- le tableau phasé et chiffré de l'ensemble des opérations inscrites au contrat ;
- le détail des contreparties attendues par le territoire.

A l'issue de cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, DECIDE :

- **d'approuver les opérations inscrites au contrat ;**
- **de valider l'ensemble du projet de Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 présenté par M. le Maire ;**
- **d'autoriser, sur ces bases, le Maire, ou son représentant, à signer le Contrat Départemental de Territoire 2016-2020 avec le Conseil départemental.**

La séance est levée à 21h35.